

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice	: 29
" " présents	: 21
" " ayant donné pouvoir	: 03
" " votants	: 24

Date de la convocation : 8 décembre 2023

PRÉSENTS : M. SAILLARD Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIÉMARD.

EXCUSÉS : M. GRENIER donne pouvoir à M. SAILLARD ; Mme RIGOLET donne pouvoir à Mme GIROD ; M. OLIVIER ; Mme ROYET donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU.

ABSENTS : M. LOMBART ; Mme DOUARD ; M. MIGNOTTE ; Mme LACROIX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Véronique DELACROIX

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

Madame Véronique DELACROIX est nommée Secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir, nous allons pouvoir commencer. Nous avons largement le *quorum*.

Remerciements et communications diverses

La commission permanente du Conseil régional a décidé l'attribution d'une subvention d'investissement relative à la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la réalisation d'un projet d'autoconsommation collective pour la commune de Champagnole. La subvention de la Région s'élève à 3 977,64 euros, sur une dépense subventionnable de 7 955,28 euros (coût éligible).

Je vais tout de même vous dire en deux mots ce qu'est une autoconsommation collective. C'est ce que nous sommes en train d'étudier à la Commission Urbanisme, c'est-à-dire que nous pouvons avoir des panneaux en autoconsommation pour nos bâtiments. Nos panneaux photovoltaïques ne sont pas forcément sur des bâtiments qui consomment beaucoup d'électricité. Ceux qui consomment beaucoup d'électricité sont par exemple la bibliothèque, qui est chauffée à l'électrique, ou l'Oppidum, avec les frigos et congélateurs qui fonctionnent toute l'année. Nous

avons également des panneaux sur des écoles qui sont fermées l'été.

Nous pouvons donc faire ce que nous appelons de l'autoconsommation collective, c'est-à-dire que les trois derniers panneaux photovoltaïques installés (pas les deux premiers, qui sont respectivement à 50 centimes et 60 centimes le kilowatt, donc nous préférons vendre plutôt qu'autoconsommer), puisque nous vendons moins cher qu'EDF ne nous vend, nous avons mieux fait de les mettre en autoconsommation. L'autoconsommation collective signifie que nous déclarons des bâtiments qui vont consommer, puis c'est déduit de la facture d'électricité de ces bâtiments.

Certains bâtiments sont beaucoup plus consommateurs que d'autres, donc nous déclarerons nos bâtiments les plus consommateurs en électricité et cela viendra en déduction en kilowatt. Puisque c'est un prix moins élevé que ce que nous achetons, nous avons tout intérêt à le faire. Nous sommes donc en train d'étudier cela. Nous avons donc une subvention de la Région à hauteur de 8 000 euros, soit une subvention d'environ 50 %.

Par ailleurs, nous avons reçu les remerciements de l'association Folk Pour Tous. Elle remercie la Municipalité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 et d'une subvention exceptionnelle pour la prise en charge partielle du loyer versé à la commune d'Équevillon. Je vous rappelle qu'ils étaient à Champagnole et qu'ils louent désormais à Équevillon, donc par rapport à une salle gratuite à Champagnole, c'est forcément au-dessus. Néanmoins, ils sont bien là-bas et cela nous enlève le problème qui se posait avec l'école.

L'Amicale du Personnel Communal remercie également la Municipalité pour la subvention accordée en 2023. Le soutien financier, organisationnel et humain apporté par la Municipalité facilite la vie de l'association, qui lui en est reconnaissante.

Enfin, l'association des Conjointes survivants FAVEC remercie elle aussi la Municipalité pour la subvention attribuée pour l'année 2023, qui lui permet de continuer à organiser dans les meilleures conditions ses traditionnelles manifestations, dont le but est essentiellement le maintien d'un lien convivial et solidaire entre ses adhérents.

D'autre part, je vous informe que Monsieur Pascal GRENIER est excusé et me donne pouvoir. Madame Bénédicte RIGOLET donne pouvoir à Madame Michèle GIROD et Madame Sophie ROYET donne pouvoir à Madame Catherine DAVID-ROUSSEAU.

Comme annoncé dans le mail transmis le 10 décembre, je vous propose d'ajouter le sujet n° 10 pour l'attribution d'une subvention au Comité Miss Franche-Comté. Nous vous donnerons toutes les explications.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 adressé le 5 décembre 2023

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance précédente.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce procès-verbal ? (*Néant*).

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Vous avez reçu en temps et en heure les convocations à ce Conseil municipal. Je vous demande donc d'adopter l'ordre du jour.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Vous avez également eu les décisions prises par le Maire. Il s'agit principalement des arrêtés de tarifs que nous réactualisons tous les ans. Nous avons mis des actualisations tarifaires pour tenir compte de l'inflation et des renonciations à des droits de préemption.

Arrêtés :

- Arrêté du Maire fixant les tarifs minimums des ventes directes de bois de chauffage (Hors gestion ONF) ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables à la location de véhicules et matériel municipaux ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux lecteurs abonnés à la Bibliothèque municipale 2024 ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux usagers du Musée ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables à la location de salles municipales et de matériel ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs de remplacement de la vaisselle mise à disposition dans les salles municipales ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs de location de vaisselle mise à disposition dans les salles municipales ;
- Arrêté fixant les tarifs du restaurant municipal 2024 ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs des concessions dans le cimetière ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs sollicitant la réalisation de photocopies ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables pour la location des jardins familiaux ;
- Arrêté du Maire fixant les tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public.

Renonciations au droit de préemption :

- Propriété de Monsieur BUSI Yves : Section AV n° 92 et 93 - 4 rue Ambroise Croizat ;
- Propriété de Madame DALLOZ Bathilde : Section AV n° 311, 312, 314 et 317 - 4 impasse Joseph Proudhon ;
- Propriété des Consorts CLERC-VALLET : Section AV n° 30 et 31 - 9002 chemin de Certaud ;
- Propriété de la SAS Centrale Locative et au Cabinet Jackie David : Section AC n° 96 (lots 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17 et 18) - 6 avenue de la République ;
- Propriété des Consorts REGARD : Section AD n° 114 - 12 rue de la Moulette ;
- Propriété de Madame MANGEL Monique : Section AB n° 517, 519, 268, 269, 270 (lot 12) - 71 avenue de la République ;
- Propriété de Madame MANGEL Monique : Section AB n° 517, 519, 268, 269, 270 (lots 13 et 14) - 71 avenue de la République ;

Avez-vous des remarques ? (*Néant*).

Nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil municipal. Je vous rappelle – et je vous le répèterai à la fin – qu'après le Conseil, comme il s'agit du dernier de l'année, nous boirons un verre ensemble.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
ENTRETIEN BÂTIMENTS	Adjoint technique territorial (24/35 ^{ème}) au 22/02/2024 en CDD	Adjoint technique territorial (24/35 ^{ème}) au 23/02/2024 en CDI

Il s'agit d'un agent qui sera en CDI après six ans de CDD, conformément à la réglementation. C'est une politique que nous avons mise en place depuis plusieurs années : à l'époque, de nombreuses personnes étaient en CDD, donc nous avons décidé de les passer en CDI dès que cela était possible.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs selon les conditions et dates susvisées.

M. le Maire.- Il est bien évident que si nous gardons quelqu'un six ans en CDD, c'est qu'il convient.

M. Dussouillez.- Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

2. Demande de subventions

2a. Demande de subvention DETR

M. le Maire.- Nous allons passer ce soir différentes demandes de subventions.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est attribuée par l'État aux collectivités locales, donc au bon vouloir de Monsieur le Préfet et de ses services, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées par le ministère de l'Intérieur puis une commission des élus dans chaque département.

Au regard de la liste des opérations éligibles en 2024, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

- Plantations d'arbres ;
- Accompagnement technique et administratif dans la mise en place de chaufferies bois avec réseau de chaleur sur la ville de Champagnole ;
- Installation d'une tribune au stade des Louaitaux.

<u>Intitulé de l'opération</u>	<u>Montant HT du projet</u>	<u>Subvention DETR sollicitée</u>	<u>Taux de subvention</u>
Plantations d'arbres	57 526,40 €	17 257,92 €	30 %
Accompagnement technique et administratif dans la mise en place de chaufferies bois avec réseau de chaleur sur la ville de Champagnole	15 945,00 €	7 972,50 €	50 %
Installation d'une tribune au stade Louaitaux	64 414,00 €	19 324,20 €	30 %
TOTAL	137 885,40 €	44 554,62 €	

Nous avions une tribune aux Louaitaux, nous étions initialement partis sur 300 000, 350 000, 400 000, 500 000... Nous avons donc trouvé d'autres installations qui nous ont été proposées par le football, qui leur vont bien. C'est à partir d'anciens containers et c'est beaucoup moins cher.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

2b. Demande de subvention Programme ACTEE + Fonds Chêne 2

M. le Maire.- Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) est un programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et par ces co-financeurs. L'objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

La ville de Champagnole souhaite poursuivre un objectif global de lutte contre le changement climatique et s'engage dans diverses actions visant notamment à réduire ses consommations énergétiques.

Le projet présenté vise à réaliser un audit énergétique sur huit bâtiments communaux identifiés comme prioritaires par la Ville. Il s'agit des huit bâtiments qui consomment le plus d'énergie. Nous avons déjà vu toute une base que nous avons à partir du SIEDEC. Nous voulons désormais nous y pencher un peu plus pour faire le bilan énergétique de tous nos gros bâtiments, le plus gros consommateur étant l'Oppidum, qui est le plus récent. Il y a également la salle de sport, la Mairie, tous les gros bâtiments.

Selon les résultats de cette première phase d'audits, la Commune poursuivra avec des études et missions de maîtrise d'œuvre pour identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et réduire les consommations.

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

Dépenses

<u>Intitulé</u>	<u>Montant HT</u>
Audit énergétique de 8 bâtiments communaux	75 840,00 €
TOTAL	75 840,00 €

Recettes

<u>Financier</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>
ACTEE + Fonds Chêne 2	37 920,00 €	50 %
DETR	22 752,00 €	30 %
Autofinancement Ville de Champagnole	15 168,00 €	20 %
TOTAL	75 840,00 €	100 %

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet et le plan de financement présenté (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration) et de solliciter la subvention dans le cadre du programme ACTEE + Fonds Chêne 2. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents.

Y a-t-il des questions quant à cette demande de subvention ? *(Néant)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

2c. Demande de subvention « amendes de police » – Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la rue Leclerc

M. le Maire.- Nous avons prévu l'an prochain de faire la rue Leclerc. Nous avons fait la rue Foch l'année dernière, donc il a fallu compléter sur sa totalité la rue des Jeux. L'an prochain, ce sera la rue Leclerc.

La dotation issue du produit des amendes de police permet de contribuer aux travaux d'aménagement de sécurité, d'amélioration de la circulation routière, des transports en commun et des parcs de stationnement. Cette somme est attribuée localement par l'Assemblée départementale en fonction du coût et de l'urgence des opérations présentées.

Lors de sa réunion du 12 juin 2023, l'Assemblée départementale a validé un nouveau règlement d'intervention pour la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Je vous rappelle que lorsque notre police municipale met une amende, cela ne va pas dans les caisses de la Ville, mais dans une caisse commune, parce que pour ce faire, il faut avoir plus de 10 000 habitants. Nous avons malheureusement moins de 10 000 habitants, donc c'est pour la caisse commune. Nous faisons des demandes de cette caisse, qui est gérée par le Département.

Un seul dossier est éligible pour chaque maître d'ouvrage pour l'année, avec un seuil plancher de dépenses subventionnables de 5 000 euros et un seuil plafond de 40 000 euros HT.

Ainsi, il est proposé de solliciter une demande de subvention dans le cadre du dispositif

« Amendes de police » pour le projet de « Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la rue Leclerc ».

Le plan de financement prévisionnel est présenté comme suit :

Dépenses

<u>Intitulé</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 - Réseaux	75 743,00 €
Lot 2 - Voirie	198 570,00 €
Équipements	52 050,00 €
TOTAL	326 363,00 €

Recettes

<u>Financier</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>
DETR	97 908,90 €	30 %
Département – Amendes de police	10 000,00 €	3 %
Autofinancement Ville de Champagnole	218 454,10 €	67 %
TOTAL	326 363,00 €	100 %

Sur la partie basse de la rue Leclerc, nous voulons séparer les eaux pluviales qui vont dans les réseaux d'égout et les mettre directement dans la Londaine. Ce n'est pas la peine de mettre l'eau des parkings dans les égouts. Nous sommes en train de faire l'assainissement pour enlever toutes ces eaux parasites, donc nous allons en profiter. C'est du pluvial, donc c'est à la charge de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet et le plan de financement présenté (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration) et de solliciter la subvention auprès du Département du Jura dans le cadre du dispositif « Amendes de police ». Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

2d. Adhésion au dispositif régional Centralités Rurales en Région (C2R)

M. le Maire.- Nous l'avons votée au Conseil communautaire lundi soir.

La région Bourgogne Franche-Comté a mis en place le dispositif C2R (Centralités Rurales en Région) afin de soutenir les bourgs-centres. 128 centralités ont été retenues sur le

territoire régional pour bénéficier de ce dispositif.

La ville de Champagnole est éligible au programme C2R, car elle est définie comme une centralité sur le territoire.

L'adhésion au dispositif C2R permet à la Commune de bénéficier d'une enveloppe de 200 000 euros, dans le but de réaliser et animer un projet global stratégique de revitalisation.

C'était un peu compliqué avec les services de la Région la première fois que nous nous sommes vus en visio, mais nous sommes finalement à peu près parvenus à nous mettre d'accord.

Cette enveloppe sera dédiée à la réalisation d'une étude de revitalisation établissant un diagnostic, et ainsi une stratégie et un plan d'action pour la Commune pour les années à venir. Les fonds seront également mobilisables pour le subventionnement d'un projet concourant à la stratégie de revitalisation de la Commune.

L'adhésion au dispositif C2R sera formalisée par la signature d'une convention-cadre entre la Région, la Commune et la Communauté de Communes. Cette dernière est sollicitée, même si elle n'a pas grand-chose à voir dans cette affaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Commune au dispositif régional Centralités Rurales en Région et la signature de la convention-cadre. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents afférents.

Je ne vous cache pas que le principal point sur lequel je souhaite que nous travaillions est l'habitat au centre-ville. Qui dit habitat dit également stationnement, parce que quand nous ouvrons un logement, nous ramenons deux voitures. À ce sujet, j'en ai entendu des vertes et des pas mûres. On m'a dit : « *Non, il ne faut pas raisonner comme cela, parce qu'avec les nouveaux modes de transport...* » Les transports à Champagnole ? Quel rapport ? Il n'y a pas de transports en commun. C'est quelqu'un de la Région qui disait cela. J'ai dit : « *C'est la Région qui les gère* ». Nous n'allons pas abandonner la voiture tout de suite pour prendre le bus, puisque nous n'avons pas de bus. Nous avons affaire à de doux rêveurs.

Il y a peut-être un potentiel de 200 000 euros à aller chercher, nous verrons bien.

Cette adhésion a donc été votée à la Communauté de Communes afin que Champagnole puisse en bénéficier. Nous verrons bien ce qui va sortir. Je leur ai dit : « *Je vous préviens, si c'est 200 000 euros, je ne veux pas 100 000 euros d'étude, parce que cela ne sert à rien* ».

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

3. Modification d'une vente de terrain

M. le Maire.- Par délibération en date du 23 mai 2023, le Conseil municipal a approuvé la cession à la SCI SHANFIO, représentée par Monsieur Ludovic SCHNEIDER, du lot n° 40-4 du lotissement Sur Valières. Or, Monsieur Ludovic SCHNEIDER souhaite que l'acquisition de la parcelle se fasse au nom de la SCI FIONA, dont il est également le représentant.

N° Lot	Surface	Acquéreur	Prix HT m²	Prix TTC
40-4	737 m²	SCI FIONA représentée par SCHNEIDER Ludovic	30.00 €	25 183.68 €

Apparemment, Monsieur Ludovic SCHNEIDER a deux SCI. Il nous demande de mettre celle qui a été approuvée à la SCI SHANFIO à la SCI FIONA. Cela ne nous change pas, mais comme ce n'est pas la même SCI, nous devons redélibérer.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification de l'acquéreur de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)
 Qui est contre ? Qui s'abstient ?
 Je vous remercie.

SIXIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

4. Attribution de subvention au Comité de jumelage

Mme Delacroix.- Le Comité de jumelage n'avait pas sollicité de subvention en 2020, 2021 et 2022, ses activités ayant été très fortement impactées par la crise sanitaire. Auparavant, la subvention municipale était de 5 000 euros.

Le Comité, présidé par Madame Christiane VAUBOURG, soutient et facilite les échanges scolaires entre les élèves de Gottmadingen et Champagnole. En 2023, des élèves de 3ème du collège des Louataux ont effectué un séjour à Gottmadingen début juillet (il n'y avait pas eu d'échange depuis 2019) et le Comité a pris en charge le transport. Le mois dernier, les élèves allemands ont été reçus à Champagnole et le Comité a géré les activités, les visites. Il coordonne également les échanges entre les associations (comme avec le club Rando ou la Pétanque cette année). Il a géré l'accueil de la Fanfarenzug lors de notre carnaval.

La Commission Affaires générales réunie le 7 décembre a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 5 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention au Comité de jumelage et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Cette subvention leur permet de pouvoir organiser tous les échanges avec Gottmadingen, parce que je crois qu'il n'y a plus rien avec l'Angleterre.

M. le Maire.- Non, la dernière fois que nous y sommes allés, c'était en 2018. Les Anglais nous avaient invités parce qu'il restait une cagnotte avec un peu d'argent. C'était sympathique de leur part.

Je précise que le Comité de jumelage, c'est la Ville. Nous ne leur donnons pas de manifestations puisque nous leur donnons cette subvention. C'est une subvention récurrente de 5 000 euros que nous faisons depuis des années. C'est vraiment la représentation de la Ville, c'est eux qui organisent.

Mme Delacroix.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

HUITIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

5. Attribution de subventions aux associations

Mme Benoit.- En complément des attributions effectuées lors de la précédente séance, il est proposé de verser les subventions suivantes à deux autres associations (les dossiers n'étaient pas complets précédemment).

Associations	Montant
Covoit Job	500 €
TDHF	200 €

L'association Covoit Job a été créée l'an dernier dans un but social et solidaire. Elle loue à très bas prix (à partir de 5 euros par jour et selon les revenus) des véhicules à des personnes qui n'en ont pas et qui ont besoin de se déplacer. L'association a eu des frais plus importants la première année pour acheter des véhicules et les remettre en état. Elle devrait équilibrer ses comptes cette année. Une subvention de 1 000 euros avait été attribuée en 2022 pour l'aide au démarrage. Il est proposé cette année une subvention de 500 euros.

Ils ont acquis 13 véhicules en 2022. 29 personnes ont pu bénéficier d'un prêt de voiture pour aller au travail ou pour des formations. Ils remettent donc les gens petit à petit sur le chemin du travail.

Concernant Tous pour les Droits Humains Fondamentaux (TDHF), l'association a été créée en 2021 par Monsieur GAUDILLIER après l'arrêt de Terre des Hommes France et Jura. Plusieurs manifestations et spectacles ont été organisés au cours de l'année. L'association participe au projet de création d'un kiosque solaire au Togo. Il est proposé une subvention de 200 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

6. État récapitulatif des indemnités des élus

M. Tissot.- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L.2123-24-1-1 demandant à ce que « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie*

ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la Commune. »

Fonction	Indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la commune de Champagnole (Conseil municipal)		Indemnités versées au titre d'une fonction au sein du SICTOM	
	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut mensuel	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut mensuel
Élu				
Guy SAILLARD	Maire	2 537,35	Président	940,98
David DUSSOUILLEZ	1 ^{er} adjoint	1 127,71	/	/
Annelise MARTIN	2 ^{ème} adjoint	845,78	/	/
Clément PERNOT	3 ^{ème} adjoint	845,78	/	/
Arielle BAILLY	4 ^{ème} adjoint	845,78	/	/
Pascal GRENIER	5 ^{ème} adjoint	845,78	/	/
Véronique DELACROIX	6 ^{ème} adjoint	845,78	/	/
Pascal TISSOT	7 ^{ème} adjoint	845,78	/	/
Ghislaine BENOIT	8 ^{ème} adjoint	845,78	/	/
Catherine DAVID-ROUSSEAU	Conseillère municipale déléguée	422,89	/	/
Rahma TBATOU	Conseillère municipale déléguée	422,89	/	/
Michèle GIROD	Conseillère municipale	/	Vice-présidente	322,37

Il s'agit de montants bruts, avant cotisations et impôt.

Conformément à la réglementation, l'état des indemnités liées à la Communauté de Communes sera présenté au sein de cette structure et ne figure donc pas dans l'état ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de l'état annuel des indemnités des élus.

Y a-t-il des questions ? (Néant)

7. Approbation des budgets primitifs 2024 (budget principal et budgets annexes) et des taux d'imposition

M. Tissot.- Nous avons fait une petite modification cette année. Nous avons commencé par les budgets annexes, parce qu'ils remontent dans le budget principal. Ce qu'il reste en bout de crédit est consacré aux investissements. Auparavant, nous allions en avant, nous allions en arrière,

nous mettions les budgets à la fin, mais c'était un peu compliqué. Nous avons donc fait l'inverse cette année.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, lors de sa séance du 16 novembre dernier, a débattu des orientations budgétaires 2024.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif 2024 a été élaboré. Cela comprend le budget principal et les budgets annexes suivants : eau potable, régie municipale de production d'électricité, restaurant municipal, Champa'Immo et les deux lotissements : le Grand Parc, Sur Valières.

La Commission des Finances réunie le 4 décembre 2023 a approuvé ce projet.

Tous les documents sont ci-annexés : commentaires et maquettes officielles.

Pour le budget de l'eau, nous avons surligné ce qui est important. Le mètre cube d'eau est à 0,2058 euro. Les recettes de fonctionnement sont de 103 000 euros. En ce qui concerne l'investissement, rappelons-nous que pour le budget de l'eau, tout ce qui rentre est converti en investissement, il n'y a jamais de remontée de sommes au niveau du budget général. Nous consacrons automatiquement l'investissement. L'année prochaine, nous ferons des travaux sur le réseau rue Bazinet et Henri Prost (14 957 euros), qui sont un peu compensés par une subvention DETR.

M. le Maire.- Nous faisons ces rues parce que nous faisons également l'assainissement avec la Communauté de Communes, donc nous allons en profiter. Les conduites étaient en mauvais état, donc nous en profitons pour changer la conduite d'eau.

M. Tissot.- Passons à la production d'électricité. Nous avons eu des pannes et des réparations cette année qui ont fait que nous étions moins productifs au niveau de la Régie électrique. Il y avait auparavant une assurance de perte d'exploitation que nous n'avons plus maintenant, nous l'avons supprimée pour l'année prochaine. Cela a disparu au moment de la négociation des contrats d'assurance. C'était un peu embêtant, mais d'un autre côté, il n'y aura plus de prêt l'année prochaine, donc si cela tombe en panne, ce n'est pas dramatique en soi. C'est évidemment toujours embêtant, mais cela ne remettra pas en question la capacité financière de la Commune et de la Régie électrique. Par ailleurs, trouver une assurance perte d'exploitation par les temps qui courent, je n'en suis pas forcément convaincu, mais nous pourrions toujours poser la question. En revanche, si nous devons investir un jour, nous devons nous reposer la question.

En ce qui concerne le remboursement des intérêts d'emprunt, c'est la dernière année.

En ce qui concerne le produit de la vente d'électricité EDF, la réparation a été faite. Nous arrivons à 200 000 euros entre l'hydraulique et le solaire.

En dépenses d'investissement, nous retrouvons une étude pour la centrale. L'idée serait de mettre des turbines supplémentaires à la centrale hydraulique (une étude sera faite) et poser des panneaux photovoltaïques sur l'Oppidum, la bibliothèque ou ailleurs. Pour l'instant, nous sommes ouverts à tout. Nous avons mis un emprunt à souscrire, mais nous ne le souscrivons pas.

M. le Maire.- Concernant l'investissement sur la centrale, nous avons déjà fait cette étude à l'époque de Robert BUGNET, sur le mandat 1995-2001, qui a été remplacé par Thierry ROZE. Notre tarification concernant la centrale actuelle est une tarification plafonnée avec EDF à 400 KVA inclus. Après, nous changeons de tarifs, à partir de 401. Notre centrale a une valeur nominale de 330 KVA. Elle avait donc la possibilité de mettre une deuxième turbine

pour 70. Néanmoins, les conditions changent, parce que si nous mettons par exemple une turbine de 150, nous pourrions très bien vendre de l'électricité autrement que directement à EDF, puisque nous avons constaté qu'il était intéressant de vendre de l'électricité sur le marché libre, de trouver un acquéreur ou d'être sous convention, ou encore d'autoconsommer.

Nous allons donc conserver notre convention avec EDF, qui nous mène à 2033 ou 2034. Il y a trois chambres d'eau, dans lesquelles il y a encore d'anciennes turbines qui ne fonctionnent plus. C'est bien la preuve que cela fonctionnait différemment auparavant. C'est pour cela que nous allons faire une étude et que nous ne sommes pas du tout opposés à remettre une turbine supplémentaire dans cette centrale, sachant que je ne remercierai jamais assez ceux qui l'ont remise en route. Cela n'a pas dû leur rapporter les 20 premières années, mais c'est maintenant que nous en tirons les fruits, donc si nous pouvons faire un cadeau à nos enfants... Nous allons déjà leur laisser une terre en triste état, des finances nationales en mauvais état, donc laissons-leur au moins une centrale en bon état. Je plaisante, mais ce n'est pas le moment.

M. Tissot.- En ce qui concerne le restaurant municipal, il y a une hausse simultanée des charges de personnel, de fournitures alimentaires, l'augmentation des repas servis au self et le maintien des autres recettes. La subvention d'équilibre augmente réellement de 11 830 euros par rapport au BP 2023.

M. le Maire.- Certains pourraient nous demander pourquoi nous avons encore ce restaurant municipal s'il faut faire une subvention d'équilibre, mais sachez que ce n'est pas le self qui coûte de l'argent. Nous sommes à 351 000 euros et nous étions à 287 000 euros il y a encore quelques années. Des lois sont passées, notamment la loi EGalim, qui font que nous devons avoir de plus en plus d'aliments bios. Nous essayons aussi de faire en circuit court. Nous avons donc forcément des augmentations de l'alimentation, des augmentations de personnel, puisque les salaires augmentent. Ce ne sont pas les repas servis aux adultes qui coûtent de l'argent, mais les repas des écoles. Si nous nous limitons aux repas des écoles et des centres aérés, la subvention d'équilibre serait encore supérieure. Le self fonctionne bien actuellement, tout comme les restaurants champagnolais. Par exemple, celui dans lequel j'ai mangé ce midi avec mon petit-fils a refusé du monde, et je pense que de nombreux restaurants refusent du monde le midi. S'il n'y avait pas ce self, je ne sais pas où les gens mangeraient. Nous ne devons donc pas nous flageller sur cette affaire.

Je vous explique le pourquoi de la subvention d'équilibre. Le coût est de deux ou trois euros pour les enfants, donc nous n'arrivons évidemment pas fournir aux enfants un repas équilibré, avec de bons produits frais, à trois euros. C'est pour cela que nous devons équilibrer à la fin.

M. Tissot.- Il y a un côté social, c'est très bien.

M. le Maire.- Oui, pour les enfants, parce que nous ne sommes pas classés restaurant social pour les adultes.

M. Tissot.- Concernant Champa-Immo, le budget est donc équilibré sans versement de subvention. Nous étions à l'équilibre, et même un peu au-dessus. Le produit des loyers permet de rembourser l'annuité et d'autofinancer les travaux d'entretien du parc locatif. Nous pourrions être bientôt en position d'investir, si cela se présente.

Les taxes foncières ont augmenté, ce qui est normal, parce qu'après deux ans, les logements de la Trésorerie payent plein pot. Le reste, c'est du traditionnel.

Mme Delacroix.- Combien y a-t-il de logements ?

M. Tissot.- Six.

Mme Delacroix.- Quelle est la moyenne du loyer ? J'imagine qu'il y a différents loyers.

M. le Maire.- Il y en a à 650 euros, le plus cher étant à 800 euros et le moins cher à 400 euros.

M. Tissot.- 400 euros pour un F2 avec ascenseur en plein centre-ville.

M. le Maire.- 450 euros. Je vous rappelle que ce budget annexe avait été fait lorsque nous avions le projet de refaire la Trésorerie et d'y faire six logements. C'était une opération importante, et en passant avec un budget annexe, nous ne grevions pas le potentiel d'investissement du budget principal, donc autant isoler l'affaire. Nous constatons désormais que c'est une affaire qui fonctionne bien. Nous savions que les deux premières années seraient un peu pénibles, mais maintenant que les investissements sont faits et que nous n'avons plus que les prêts à rembourser, nous allons passer en positif, ce qui est une excellente nouvelle.

M. Tissot.- Sur le produit des loyers, nous arrivons à 100 000 euros, ce qui pourrait permettre de faire des travaux de rénovation.

Je finis par les deux lotissements. Pour le Grand Parc, rien ne bouge pour l'instant. Nous avons mis 250 000 euros en dépenses de fonctionnement, mais c'est ce que nous avons en crédit. Nous attendons de faire le nouveau lotissement du Grand Parc n° 2. En ce qui concerne Sur Valières, nous n'avons pas tout à fait vendu les terrains.

M. le Maire.- C'est le budget principal qui avait acheté à l'époque, ce qui est finalement une excellente opération. Nous avons acheté le secteur 600 000 euros. C'est maintenant le budget annexe qui va réaliser le lotissement, c'est le budget annexe qui rachète le terrain au budget principal, ce qui est normal. Les 150 000 euros vont donc revenir dans le budget principal de l'achat par ce budget annexe du terrain, qui nous est nécessaire pour créer le nouveau lotissement.

À l'époque, nous disions que 600 000 euros, c'était peut-être cher, mais entre la vente de la maison, la vente des parcelles et le rachat du budget annexe sur le budget général, c'est une opération qui est également bénéficiaire pour le budget principal. C'est une petite précision que je voulais vous donner.

M. Tissot.- Je crois qu'il faut rendre hommage à « l'héritier », qui a bien accepté cette transaction. David, aide-moi à retrouver son nom.

M. Dussouillez.- Monsieur Georges BOITARD.

M. Tissot.- Je crois qu'il a accepté de vendre à 600 000 euros parce que nous avions justement mis en avant le fait que cela revenait dans le patrimoine municipal, parce que la propriété valait largement plus. En effet, si vous valorisez le prix du terrain, parce que c'était du terrain constructible, ne serait-ce qu'à 50 euros le mètre carré, il y a quatre hectares, donc cela faisait deux millions, sans la maison. Cette dernière a été la principale difficulté, puisqu'il a fallu trouver un acheteur. Si mes souvenirs sont bons, elle est partie à 200 000 euros. Je crois que tout cela s'est décidé par le fait que Monsieur BOITARD a validé notre demande à l'époque. C'est donc l'occasion de lui rendre un hommage.

M. le Maire.- C'était effectivement une opération très bénéficiaire : la maison a été vendue environ 200 000 euros, puis nous avons fait quatre premières parcelles que nous avons

vendues 100 000 euros chacune (2 000 m², 50 euros le mètre carré), donc c'était déjà remboursé. Nous avons refait deux parcelles que nous avons revendues 100 000 euros chacune, soit 100 000 euros de marge. Nous revendons, donc 150 000 euros au budget principal, ce qui fait que c'est une affaire qui sera déjà bénéficiaire de 250 000 euros, d'autant plus que Monsieur BOITARD a été sympathique, parce que nous avons payé en trois fois.

M. Tissot.- Je suis passé rapidement Sur Valières, parce que nous n'avons pas fini de tout vendre. Nous serons moins bien.

M. le Maire.- Nous ferons un petit déficit.

M. Tissot.- Passons maintenant au budget principal. Nous avons + 300 000 euros en recettes.

M. le Maire.- Je ne connais pas l'évolution. Nous sommes à 19,4 % de dotations, participations, subventions, etc. Je vais m'adresser aux élus les plus anciens. Je crois que c'est à peu près 20 %. Est-ce que tu te rappelles de l'évolution des dotations, participations, subventions ?

M. Pernot.- Les dotations ont connu une sérieuse baisse dans les années 2014, 2015, 2016, 2017, puisque l'État avait décidé de ponctionner les collectivités locales. C'était même du racket, parce que l'État nous doit des sommes de fonctionnement pour assurer ses propres rôles. Que personne ne s'y trompe, il ne s'agit pas de dons que nous fait l'État pour le plaisir d'accompagner les communes, mais parce que nous nous substituons à lui par subrogation. C'est nous qui assumons un certain nombre de charges.

Par exemple, qui doit payer l'État civil ? En tant que conseillers municipaux, en quoi l'État civil nous intéresse ? En rien. Qui intéresse-t-il ? L'État. Pourquoi ? Parce que comme cela, il contrôle tous les citoyens. Qui fait ce contrôle ? C'est nous. Voici un exemple parmi d'autres, mais nous pourrions prendre l'urbanisme. De nombreuses fonctions sont assurées par la Collectivité municipale au service de l'État. Avec la dotation à 20 %, l'État s'en tire très bien, je peux vous l'assurer.

M. le Maire.- Fais le comparatif par rapport à avant.

M. Pernot.- C'était un peu compliqué, parce qu'il y avait une part très importante avec la taxe d'habitation, mais elle n'existe plus. Elle est en partie compensée par la taxe foncière. D'ailleurs, les comparaisons ne sont aujourd'hui pratiquement plus raison, parce qu'il n'y a plus la taxe d'habitation payée par chacun. Aujourd'hui, seuls les propriétaires participent à la vie municipale. J'ai rarement vu un système aussi aberrant que celui d'aujourd'hui en termes de fiscalité locale. C'est pour cela qu'il devient délicat, voire impossible, de comparer.

M. le Maire.- Nous voyons bien que ce sont les impôts qu'ils nous augmentent en grande majorité.

M. Pernot.- Cela a toujours été le cas. Nous avons récupéré la taxe foncière du Département au niveau de la Commune, donc nous avons la taxe foncière du Département et la taxe foncière payée par les seuls propriétaires. Ainsi, la taxe foncière, qui était payée par les propriétaires et partagée entre la Commune, le Département et la Région, seule la Commune touche la partie de taxe foncière, et ce sont toujours les seuls propriétaires qui payent la taxe foncière. Aujourd'hui, il faut savoir que si vous augmentez l'impôt, vous augmentez la participation des propriétaires.

M. le Maire.- C'est effectivement un peu compliqué de faire un comparatif. Finalement,

il n'y a que 20 % qui viennent de l'extérieur. Je constate.

M. Tissot.- Nous allons dérouler les recettes de fonctionnement. Nous avons le remboursement de l'utilisation des équipements sportifs de l'école Jeanne d'Arc pour 21 000 euros. 30 000 euros viennent des charges de personnel du budget du restaurant. C'est un ajustement pour que nous soyons piles au niveau du budget de restaurant : les charges de personnel correspondent bien à ceux qui travaillent.

Nous retrouvons ensuite les taxes foncières : nous passons de 3,9 millions à 4 millions, soit 100 000 euros. Nous avons légèrement baissé les taxes communales, parce que le marché n'est pas « terrible » au niveau de l'immobilier.

Chose importante, et qui nous gênait un peu dans la réflexion : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), que nous avons d'un côté en entrée et de l'autre en sortie. Cette fois-ci, nous n'aurons plus cette taxe d'un côté.

Il y a eu une petite augmentation de la taxe liée à l'augmentation de l'électricité, une taxe sur les factures d'électricité qui revient à la Commune. Elle a augmenté de manière importante, mais comme l'électricité a monté, c'est un pourcentage.

Nous n'avons pas mis de dispositif de soutien attribué en 2024. Nous devrions l'avoir, mais nous n'en avons pas la certitude, donc nous avons préféré ne pas le mettre. Néanmoins, il est possible que nous ayons environ 150 000 euros.

M. le Maire.- Si nous sommes classés pauvres, nous l'aurons ; si nous sommes classés riches, nous ne l'aurons pas. Ce n'est pas pour autant que les caisses seront plus remplies : que nous soyons riches ou pauvres, ce seront toujours les mêmes chiffres. C'est une question d'appréciation.

M. Tissot.- Nous retrouvons aussi l'indemnité d'assurance (ancienne école Hubert Reeves), avec 35 000 euros que nous allons encaisser en début d'année, ce qui explique les 300 000 euros de recettes supplémentaires.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons des augmentations de 150 000 euros, notamment avec le Tour de France féminin (42 000 euros) et Champa' Loisirs (25 000 euros).

Le poste le plus important est l'électricité. Nous nous sommes basés sur le SIDEDEC, avec amortisseur déduit des factures. L'année dernière, on nous avait expliqué qu'un amortisseur avait été mis en place, raison pour laquelle nous sommes partis de 100 000 euros. Nous sommes aujourd'hui à 480 000 euros, mais nous ne savons pas encore vraiment où nous allons arriver. Les factures arrivent, nous ne savons pas trop comment. C'est très compliqué, je vous l'ai déjà expliqué. Cette année, nous sommes partis sur 500 000 euros, selon les prévisions du SIDEDEC, mais l'hiver sera-t-il chaud ou froid ? Je ne sais pas. Nous les prendrons comme elles sont.

Nous retrouvons ensuite les autres matières et fournitures, qui représentent un poste important. Cela tient compte de l'augmentation des prix, rien d'extraordinaire.

M. le Maire.- Il y a une ligne intéressante : 60-633 : fournitures de voirie et déneigement.

M. Tissot.- Nous mettons toujours 90 000 euros.

M. le Maire.- Nous mettons 90 000 euros en espérant qu'il ne neige pas ! Vous voyez : 26 888 euros...

M. Tissot.- Il y a dû y avoir un coup de sel quand il a fait froid.

M. le Maire.- Il y en a toujours un peu. Sachez bien qu'une tonne de sel répandue coûte le même prix qu'une tonne d'enrobé répandue. Que vous reste-t-il au mois de mai ? Quand c'est de l'enrobé, il vous reste de l'enrobé ; quand c'est du sel, il ne vous reste rien. Des trous !

M. Tissot.- Nous avons un peu de maintenance : installation et maintenance de nouveaux logiciels. D'autre part, les primes d'assurance ont augmenté. Nous avons abordé le sujet plusieurs fois en nous disant que nous sommes bien contents d'être assurés.

En ce qui concerne le versement aux organismes de formation, il y a davantage de cotisations, nous avons davantage d'emplois d'apprentis, de formations de personnel.

Par ailleurs, pour les fêtes et cérémonies, nous mettons 10 000 euros supplémentaires pour le Forum des Associations.

Sur les frais de gardiennage de forêt, il y a davantage de ventes en 2023. Il y a davantage de ventes, mais d'un côté, il y a beaucoup plus de charges. Auparavant, lorsque nous faisons une vente de bois, c'était 50 %, et aujourd'hui, nous sommes entre 25 et 30 %. Nous avons encore du bois.

La taxe foncière diminue pour la simple et bonne raison que nous avons vendu le foyer logement et le bâtiment de la cimenterie, donc c'est logique.

Mme Girod.- Pourquoi le poste 62-84 ?

M. le Maire.- C'est dans les dépenses, nous l'avons payé. Ce sont les acquéreurs.

M. Tissot.- C'est la provision pour le paiement de la nouvelle taxe. Nous ne payions pas auparavant, mais nous allons désormais le faire.

Le gros point, c'était les charges de personnel. Les prévisions sont conformes au réalisé 2023 : des départs en retraite non remplacés. C'était des personnes qui partent en retraite, mais qui étaient en arrêt maladie. Les départs non remplacés représentent 100 000 euros.

M. le Maire.- Il n'empêche que BP : 4,827 millions ; BP : 5,147 millions. Nous reviendrons dessus.

M. Tissot.- Il ne faut pas oublier que c'est l'année dernière. 4,827 millions, c'est ce que nous avons mis au BP, mais nous avons tout de suite mis 300 000 euros de plus suite aux quatre augmentations que nous avons eues sur l'année dernière. Nous avons donc « tapé » très bas l'année dernière, ce qui explique que nous avons l'impression de faire un saut cette année. L'an dernier, nous l'avons fait en DM.

Pour le reste, il n'y a rien d'extraordinaire.

Il fallait rentrer le déficit du budget annexe du restaurant municipal. Comme nous vous l'avons dit tout à l'heure, l'alimentation a augmenté suite aux nouvelles obligations, ce qui augmente un peu le déficit.

En conclusion, une dotation aux amortissements de 420 000 euros se fera dans l'autre sens. Nous récupérerons le versement à la section d'investissement de 110 000 euros. Ainsi, notre autofinancement brut prévisionnel est de 530 000 euros, ce qui n'est pas exceptionnel. C'était bon

entre 2020 et 2022, mais depuis 2023, nous ne sommes pas sur la meilleure des pentes, ce qui explique que nous soyons considérés comme une commune pauvre. Il faut tout de même le signaler.

M. le Maire.- En ce qui concerne la baisse totale des dépenses au BP 2023-2024, la différence est le changement de facturation du SICTOM (500 000 euros, contre 600 000 et quelques). Il ne faut donc pas considérer uniquement une baisse de 4,87 %.

M. Tissot.- Oui, il faut rajouter les 600 000 euros du SICTOM aux 9,37 millions d'euros. Nous arrivons à 9,97 millions.

M. le Maire.- 9,85 millions, 9,97 millions, donc ce n'est pas non plus une augmentation énorme.

Revenons au camembert, parce qu'il y a quelque chose que je souhaite souligner. Sur les charges de personnel, où nous sommes à 54,93 %, je me souviens qu'il y a huit ou neuf ans, nous nous targuions d'être à 47, 48 %. Nous avons déjà fait un gros coup de baisse entre 2014 et 2018 suite à la suppression de 600 000 euros des dotations de l'État. Je me souviens très bien qu'à l'époque, j'avais dit : *« La prochaine fois qu'il va falloir qu'on fasse des coupes sombres, je ne saurai plus comment faire, donc cela revient à fermer tous les services »*. Lequel fermons-nous ?

Je vais faire de la provocation, je vais regarder ceux qui sont autour de moi. Annelise, on ferme l'École de Musique ? Les professeurs sont là, ils sont embauchés, ils sont fonctionnaires. Pascal GRENIER n'est pas là, il m'a donné pouvoir, donc je vais parler pour lui. On ferme le centre de loisirs ? Nous ne pouvons pas. Fermons le mercredi après-midi, les centres aérés pendant les vacances, les parents feront garder leurs enfants chez les grands-parents. On ferme le périscolaire ? On supprime la police municipale ? On ferme l'État civil ? Cela devient compliqué.

Quelques personnes partent en retraite, qui ne travaillent déjà plus. Certes, nous n'allons pas les remplacer, mais cela devient un sérieux problème. L'augmentation de la masse salariale suite à la reprise de l'inflation nous a mis une belle « pastille ». Il va falloir que nous trouvions des solutions. Ceux qui étaient déjà à 55, 58 % avant – je sais à qui je pense, une commune jurassienne – je ne sais pas comment ils vont faire.

Tout est relatif, il faut aussi considérer que nous avons baissé artificiellement de 600 000 euros. Il faudrait refaire le calcul avec 600 000 euros supplémentaires de budget du SICTOM, qui est parti, parce que cela en faisait partie aussi. Ce n'est donc pas le chiffre. Si nous voulons comparer, il faut remettre 600 000 euros. Ce ne sera donc pas 55 %, mais il n'empêche que c'est un chiffre qui m'inquiète. C'est pour cela que je voudrais revoir le camembert.

M. Tissot.- Oui, c'est très parlant.

M. le Maire.- Je fais faire le calcul. Cela fait 51,5 %, contre 48 % auparavant. C'est le plus gros point à surveiller.

M. Pernot.- Ceci étant, toutes choses égales par ailleurs, le Conseil municipal n'est pas responsable de l'augmentation des charges du personnel, puisque c'est l'État qui a décidé une augmentation de 3 % des taux l'année dernière. Je ne sais pas si des postes ont été concernés par le Ségur, mais je ne le crois pas.

M. le Maire.- Si, quelques-uns au CCAS.

M. Pernot. C'est donc l'État qui a décidé l'augmentation à 3,5 %, cela fait 3,5 %

d'augmentation de la masse salariale. Des primes de pouvoir d'achat tombent, mais j'ignore comment le Conseil s'est positionné par rapport à cela.

M. le Maire.- Cela fait longtemps que nous l'avons voté.

Mme Delacroix.- Ce n'est pas la même.

M. Pernot.- La dernière prime Macron que nous avons votée. Ce qui est scandaleux, c'est qu'aujourd'hui, l'État pilote les augmentations des masses salariales des collectivités en étant de moins en moins intervenant, puisque sa part ne cesse de se réduire comme peau de chagrin. C'est tout de même assez particulier.

M. Tissot.- Nous disons que nous allons augmenter, mais augmenter quoi ? Des impôts ? Il ne reste plus que les taxes foncières, qui ne vont concerner que la moitié de la population.

M. Pernot.- Quand tu dis la moitié, tu es gentil.

M. Tissot.- Oui, les 40 %. Nous sommes donc coincés.

M. Cuevas.- Même si le pourcentage de la prime est 54 %, ce sera avant la revente du personnel ou après ? Par exemple, entre la Communauté de Communes et nous... Est-ce déjà déduit ou pas ?

M. le Maire.- Ce n'est pas déduit.

M. Jacquier.- C'est la totalité des charges de personnel.

M. Cuevas Oui, mais le pourcentage, même s'il est infime...

M. le Maire.- Cela va être pas grand-chose. Tu dis donc qu'il faudrait que nous vendions plus cher notre ami comptable !

M. Pernot.- Il faudrait qu'il travaille plus !

M. le Maire.- Heureusement que nous sommes copains, nous pouvons nous le dire. Peut-être que cela ne passerait pas pareil dans certains conseils.

M. Tissot.- Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Exprimez-vous là-dessus, parce que ce sont des points importants.

M. Vuillermoz.- Véronique a parlé tout à l'heure de la prime de 800 euros.

Mme Delacroix.- Non, je n'ai rien dit du tout.

M. Dussouillez.- C'est la prime pouvoir d'achat, 800 euros maximum.

M. Vuillermoz.- La prime de 800 euros maximum, qui est au bon vouloir de la Collectivité territoriale. La ville de Champagnole l'a-t-elle donnée à ces agents ?

Mme Delacroix.- Non, ce n'est pas la même. C'est ce que j'étais en train de dire à Guy. Ce qui est piégeux, c'est qu'ils appellent prime pouvoir d'achat ce qui n'est pas une prime pouvoir d'achat. Néanmoins, ils l'avaient anticipée, ils l'ont versée bien avant.

M. le Maire.- Nous l'avons versée cet été. Nous avons regardé par catégorie ce que les gens avaient réellement perdu.

M. Pernot.- C'est bien plus intelligent d'avoir agi de la sorte que d'avoir attendu la prime Macron. Le problème est que quand vous êtes dans des structures très syndiquées, si vous anticipez en mettant en place une politique dynamique venant de votre propre Collectivité, le risque que vous avez est que non seulement les gens ont eu leur prime locale, mais en plus, ils vont revendiquer la prime Macron. C'est pour cela que toutes les collectivités territoriales attendent les éléments de l'État avant d'anticiper n'importe quelle autre mesure.

M. le Maire.- Ils ont anticipé à la Mairie, au SICTOM et au SYDOM, avec le même calcul.

M. Pernot.- Qu'est-ce que cela a donné ?

M. le Maire.- Je ne sais plus, mais c'est à peu près dans le même tonneau.

Mme Delacroix.- Elle concerne tous les agents présents à un instant T. Tu verses par exemple une prime au mois de janvier qui va concerner des agents qui étaient là au mois de juin et qui sont potentiellement partis. Le décalage n'est donc pas toujours judicieux.

M. le Maire.- Je n'ai pas fait comme la prime Macron (pas payée par Macron), à laquelle certains n'ont pas droit en raison des dates d'embauche. Au niveau de la Ville, du SICTOM, etc., nous avons proratisé du temps. Nous partions du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et nous avons proratisé le temps.

Mme Delacroix.- C'est pareil.

M. le Maire.- Non. Certains se sont fait avoir et n'y ont pas droit.

Mme Delacroix.- Il faut être embauché au 1^{er} janvier, c'est la période de référence.

M. le Maire.- Ceux qui ont été embauchés en février ou en mars, nous leur avons tout de même donné pour la part février-juin.

M. Pernot.- Ceci étant, je vous préviens, pour avoir eu une longue discussion avec les représentations syndicales au niveau du Conseil départemental, c'est-à-dire avec des systèmes largement mieux organisés que dans nos petites collectivités, il est clair qu'un système de prime ne peut pas se substituer longtemps à une phase d'inflation, parce qu'après, vous êtes obligés de faire la prime de la prime de la prime. C'est une accumulation de primes. C'est pour cela que la seule solution pour faire face à l'inflation, ce sont les augmentations de salaire, en particulier pour les plus bas salaires, sans quoi il y a une perte de pouvoir d'achat qui fait que les gens préfèrent rester chez eux plutôt que venir travailler.

C'est quand même dingue, parce qu'au niveau national, les gens croient qu'ils vont endiguer l'inflation en n'augmentant pas les salaires. Or, ce ne sont pas les salaires qui sont facteurs d'inflation, puisqu'ils n'avaient pas augmenté depuis 10 ans. Cela a été l'augmentation des coûts de l'énergie, les phénomènes géopolitiques internationaux, le prix de l'alimentaire qui s'est envolé suite à ces augmentations des coûts de l'énergie, avec les transports et autres. Tout cela contribue à une situation un peu paradoxale. À un moment donné, il y aura forcément une phase de négociations salariales. Que nous les menions nous-mêmes ou que l'État les mène, mais il y aura une solution de cette crise du pouvoir d'achat, en particulier pour les salaires les plus

faibles – j’insiste sur ce sujet – ce qui passera par des augmentations salariales.

C’est pour cela qu’il faut être particulièrement vigilant sur les postes personnel, bien mesurer leur utilité avant de les créer, de les remplacer, parce que c’est une machine à dérégler tous les principes budgétaires qui ont été actés pendant de nombreuses années. Ce n’est pas simple.

M. Cuevas.- Le problème de la prime est que cela reste un écran de fumée : une prime reste une prime. Le problème est qu’elle est intégrée dans le salaire. Il y a toujours la ligne « prime », mais si le salaire n’a pas augmenté, cela « bouffe » la partie de la prime et il n’y a pas de cotisation.

M. Pernot.- C’est surtout qu’après, il faut la prime année N, la prime N+1, la prime N+2. Elles doivent s’additionner.

Mme Delacroix.- Cela dépend de la prime. La prime pouvoir d’achat est soumise à cotisations.

M. le Maire.- C’est un moyen pour Bercy de faire augmenter les contributions des collectivités, et après, « pouf » ! Ils sont malins !

Mme Delacroix.- Il y aura + 5 points au 1^{er} janvier sur les salaires. Tous les indices majorés sont majorés de 5 points.

M. Pernot.- Oui, mais ce n’est pas le pourcentage, ce ne sont que des points.

Mme Delacroix.- Oui, ce sont des points.

M Pernot.- L’incidence est *peanuts*. C’est 20 euros.

M. le Maire.- Reprenons la présentation.

M. Tissot.- Je vais vous présenter le budget d’investissement de l’année 2024. Nous avons l’autofinancement, que nous avons vu tout à l’heure (530 000 euros), le FCTVA, que nous récupérons des deux années précédentes, la subvention d’investissement, l’emprunt (j’y reviendrai après), les ventes de terrain.

Nous n’avons pas fait d’emprunt de 500 000 euros cette année, donc nous faisons cette année un emprunt d’un million. Nous ne ferons pas non plus les 392 000 euros, considérant que c’est ce que nous allons récupérer de l’année 2023.

M. le Maire.- Au compte administratif.

En ce qui concerne les dépenses, nous avons le remboursement du capital de l’emprunt, qui est de -765 000 euros, et la redevance de la taxe d’aménagement (ZI) à la Communauté de Communes, qui est de 100 000 euros. Quand nous retouchons les taxes d’aménagement, nous redonnons à la Communauté de Communes. Concernant la construction de la halle en bois, j’ai signé le permis de construire. Nous avons perdu environ un an du fait de différents services de l’État.

En ce qui concerne l’aménagement rue Leclerc, nous en avons parlé tout à l’heure (350 000 euros). L’installation du coffret électrique fête foraine (45 000 euros) doit être faite, sans quoi cela nous coûtera beaucoup plus. Combien cela nous coûte-t-il par an, Flavien ? 15 000 euros par an, donc en trois ans, c’est amorti. Il va également falloir revoir les tarifs de la fête foraine.

Pour la halle, nous demandons une subvention de DETR. J'en ai discuté plusieurs fois avec Madame la Sous-Préfète. Pour la rue Leclerc, nous avons voté des subventions tout à l'heure pour la demander.

Par ailleurs, 30 000 euros sont prévus pour la plantation d'arbres, mais nous avons parlé de 50 000 euros tout à l'heure, je ne sais pas pourquoi.

M. Tissot.- Nous avons diminué.

M. le Maire.- Nous avons diminué au budget. De toute façon, c'est sur le réel. Je vous garantis que la liste était beaucoup plus longue et qu'il y en a pour quelques milliers d'euros en plus. Il a fallu arbitrer, mais nous n'avions plus le Crassier pour arbitrer, parce qu'il a été la barrière d'ajustement pendant des années.

Nous avons encore l'installation de caméras de vidéoprotection pour 51 000 euros en dépenses et 51 000 euros en recettes. C'est parce qu'il y a la subvention DETR et les subventions de l'État, qui nous a dit qu'il nous subventionnera à la fin. Nous serons donc subventionnés ce que nous avons fait les années précédentes.

Nous avons aussi des dépenses pour l'achat d'instruments de musique (3 900 euros) et l'installation d'une grille support de protection.

En ce qui concerne Mont Rivel, 1964-2024, c'est un anniversaire rond, donc nous voulons faire quelques aménagements au niveau de la stèle.

Par ailleurs, nous allons demander une subvention pour l'aménagement des vestiaires du judo (150 000 euros), parce qu'il n'y a pas de vestiaires à la Champagnolaise, mais une espèce de bout de placard. La chaufferie a été modifiée, il y avait une grosse chaufferie avec un chauffage au fioul, nous avons remis de l'électricité il y a un an ou deux ans, donc nous allons en profiter pour récupérer ce local et faire un vestiaire digne de ce nom à la salle de la Champagnolaise pour le judo, l'aïkido, le taekwondo, le tai-chi.

Nous avons la fourniture et la pose d'une tribune au stade des Louaitaux, dont nous avons parlé tout à l'heure – nous vous montrerons la photo – avec le concours de la Communauté de Communes, parce que nous sommes pour le football, et la Communauté de Communes a délibéré récemment pour les aménagements pour le football. Nous demandons donc une subvention à la Communauté de Communes pour le football.

M. Pernot.- Là, cela ne marche pas.

M. le Maire.- Nous verrons bien.

M. Pernot.- Ce n'est pas que nous verrons bien, c'est sûr.

M. le Maire.- Je ne parle pas du Département, mais de la Communauté de Communes.

M. Pernot.- D'accord.

M. le Maire.- Communauté de Communes : 20 % (18 000 euros). Nous prenons et nous allons aussi demander de l'autre côté.

Nous avons le renouvellement du matériel informatique, licences, etc., qui revient tous

les ans – cela n’a pas baissé pour les écoles – ainsi que le remplacement des tables et chaises au service manifestations. Il faut en faire un peu tous les ans.

En ce qui concerne le remplacement de l’éclairage public en LED, il faut également en faire tous les ans. Nous allons remettre 35 000 euros de LED.

Nous en avons parlé tout à l’heure, nous avons demandé une subvention de l’État pour les audits énergétiques.

La prolongation de la clôture du mur du cimetière (10 000 euros) est une obligation, parce que nous avons vue sur le cimetière. Est-ce bien cela, Véronique ?

Mme Delacroix.- C’est surtout qu’il y a des intrusions.

M. le Maire.- Nous avons beau fermer le cimetière tous les soirs, cela n’empêche pas les vols et des gens qui vont se promener dans le cimetière la nuit.

Nous avons encore des dépenses pour le columbarium, dont nous avons besoin tous les ans.

En ce qui concerne le remplacement de la balayeuse, c’est un gros poste, parce qu’elle est « foutue », nous sommes en train de perdre tout l’avant. Nous allons donc vendre l’ancienne 10 000 euros.

Nous avons aussi le remplacement d’un véhicule aux Espaces verts (17 000 euros) – nous allons vendre l’ancien – ainsi que l’autolaveuse pour le gymnase Galfione (13 000 euros) et le remplacement d’une monobrosse aux ateliers municipaux.

Le désamiantage de la toiture des anciennes serres va nous coûter 10 000 euros, mais nous vendons le terrain 90 000 euros pour 1 400 m². Je crois que nous ne l’avons pas trop mal vendu (environ 60 euros le mètre carré). Nous enlevons les quelques panneaux en fibre ciment qui sont dessus. Il y a le projet d’un beau bâtiment avec huit logements.

Comme toujours, nous avons le remplacement des illuminations de Noël. Nous allons voir, parce que ce serait en mauvais état, mais tout dépendra des subventions qui nous seront accordées pour d’autres choses, savoir si nous pouvons mettre une rallonge. Pour l’instant, nous avons mis 6 000 euros, comme tous les ans.

M. Dussouillez.- Ce sont celles d’Archaos ?

Mme Filippi.- Non, c’est la montgolfière.

M. Dussouillez.- Non, mais le budget ?

Mme Filippi.- Oui, bien sûr.

M. le Maire.- Nous avons des ruches pour les abeilles, c’est sympathique, ainsi que le remplacement de la signalétique à l’intérieur de la Mairie, parce que cela tient actuellement avec un petit bout de scotch, cela ne ressemble à rien, et enfin les quatre derniers chalets aux jardins familiaux.

Tout cela fait un total d’investissement de 3 464 000 euros.

Je vais maintenant vous parler des recettes. Le virement à la section de fonctionnement, c'est ce que nous avons vu tout à l'heure. Nous avons la taxe d'aménagement des zones intercommunales (nous les redonnons) ; la taxe d'aménagement part communale (100 000 euros), dotation aux amortissements (420 000 euros), d'après les investissements des années précédentes.

Nous avons l'emprunt contracté d'un million, parce que nous n'en avons pas fait l'an dernier. Nous restons sur la base de 500 000 euros, mais si l'inflation continue, il va peut-être falloir mettre un peu d'inflation sur l'emprunt également.

En ce qui concerne l'emprunt complémentaire pour 392 000 euros, nous ne le ferons pas, parce que nous récupérerons l'excédent du compte administratif de 2023, qui doit être supérieur.

Le FCTVA correspond à la récupération de la TVA d'il y a deux ans (230 000 euros).

Nous avons des ventes de garage pour 40 000 euros, ainsi que la vente de terrains, budget lotissements (nous récupérons 150 000 euros pour le Grand Parc). Il y a aussi la vente d'un petit garage allée des Marronniers, que se disputent deux riverains.

Pour la vente de terrains, il s'agit d'une vente à la Communauté de Communes. Cette année, nous allons également devoir réaliser la suite du terrain scierie Grandpierre. C'est la partie que nous déclassons. Nous avons actuellement une procédure de déclassement. Je vous rappelle que nous avons acheté un terrain à Monsieur ROUX, à Taravent, que nous avons mis au régime forestier. On distrait du régime forestier la surface équivalente pour que la Communauté de Communes puisse s'étendre, à condition que le ZAN ne vienne pas contrecarrer tout cela, mais c'est un autre débat.

Ce que je tiens à ajouter, c'est que nous allons également demander la subvention DETR, en espérant que cela va passer. Nous avons vu avec la Région, mais j'ignore le taux que nous pourrions avoir, et suivant certaines subventions, nous avons un autre projet à engager. Pour l'instant, nous avons fait une demande de subvention pour le Javel, mais nous ne l'avons pas mis dans le budget, ç'aurait été un peu prétentieux. Suivant le CA que nous aurons de 2023, suivant les apports de subvention que nous aurons, nous avons fait une demande de subvention sur le Fonds vert. C'est un chantier qui ne va pas se faire en un an. Si, il doit se faire en un an de travaux, mais si jamais les travaux commencent par exemple en septembre, nous pourrions peut-être commencer cette année et terminer sur l'an prochain, donc qu'il soit sur deux budgets. Nous sommes à la recherche de financements, donc il se peut que nous ayons une décision modificative dans le courant de l'année, où nous réintégrerons les travaux du Javel. Je vous rappelle qu'il y en a pour un million d'euros. Si tout va bien, une fois que nous aurons voté le compte administratif, nous saurons exactement, puisque nous aurons des réponses concernant nos subventions. Nous verrons si nous lançons le Javel (ou une première tranche) en 2024.

Il ne faut pas oublier que la halle devait être au budget 2023, mais il y a eu du retard dans la signature du dossier, raison pour laquelle nous n'avons pas fait l'emprunt l'an dernier et que nous avons fait d'autres choses.

Vous avez maintenant la parole, Mesdames et Messieurs.

M. Pernot.- Sur la stratégie à mettre en place avec la Communauté de Communes, je ne sais pas comment les services techniques ont envisagé la question des routes que la Communauté de Communes va reprendre sous son giron : de Lattre de Tassigny, l'ensemble des routes de ce territoire, en particulier la rue Bazinet qui va au rond-point. Si nous prévoyons des investissements sur celle-ci, il restera à la charge de la Ville la part communale dans le projet.

M. le Maire.- 30 %.

M. Pernot.- Je n'ai pas vu de programmation sur ces montants. Nous allons en inscrire, puis nous verrons cela lors d'une décision modificative.

M. le Maire.- Oui.

M. Pernot.- Les études vont prendre du temps, parce que c'est un peu compliqué, il y a vraiment des routes à réaménager ensemble. Il faut un temps pour tout, parce que déjà que la Communauté de Communes reprenne en main ce patrimoine, et il fallait surtout que tous les travaux soient terminés, ce qui n'est peut-être pas encore le cas, parce qu'un gros programme d'investissement va se faire sur la Maison Bouilleret, ancienne scierie Cuby. Là aussi, il est inutile d'engager des travaux si c'est pour abîmer les routes par la suite.

M. le Maire.- Il y a aussi la séparation de l'assainissement qui n'est pas faite, qui doit se faire l'année prochaine, je l'espère.

M. Pernot.- Il faut toute la coordination nécessaire – je n'ai pas de doute sur ce sujet – entre la Ville et la Communauté de Communes pour organiser au mieux ces travaux, en disant à vos administrés de comprendre pourquoi il faut être patient, tout en ayant la certitude que les choses se feront.

M. le Maire.- De toute façon, il n'y aura pas le choix, vu l'état. C'est comme la rue des jeux. La Ville a déjà remis une petite couche d'enrobé pour passer l'hiver. Vous savez, il y a parfois de petites couches d'enrobé pour passer l'hiver. Un petit tapis d'enrobé avait été mis rue Foch pour laisser une petite rigole.

En ce qui concerne les travaux, le temps que les études se fassent, que l'assainissement soit séparé, disons en automne, pour terminer cela juste avant l'hiver, payé en janvier... C'est de cet ordre. C'est la Communauté de Communes qui va payer.

J'attends des remarques. Qu'avons-nous oublié ?

Mme Girod.- Le projet de composteur avec les jardins partagés.

M. le Maire.- C'est dans le fonctionnement. Il y a aussi les plantations d'arbres. Les jardins, c'est pareil, ce ne sont pas de gros investissements, c'est du temps.

Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Nous sommes en train de voter le budget 2024, c'est un moment important de la vie d'une Municipalité.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024, budget principal et budgets annexes, selon les documents ci-annexés.

M. Tissot.- Nous allons commencer par le vote du budget principal pour 2024.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Il convient également de se prononcer sur les taux communaux relatifs à la fiscalité locale. Pour rappel, les taux communaux sont inchangés depuis 2006. Pour 2024, il est proposé de

reconduire les taux de l'an dernier, à savoir : taux du foncier bâti : 43,82 % (taux communal de 19,46 % + l'ancien taux départemental de 24,36 %) ; taux du foncier non bâti : 42,65 % et 10,73 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Enfin, je vous demande de voter les budgets annexes : l'eau potable, la Régie municipale de production d'électricité, le budget restaurant, le budget Champa'Immo, le budget lotissements (Grand Parc, Sur Valières).

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je tiens à vous remercier pour le vote de ces budgets. Qu'il y ait l'unanimité prouve que nous travaillons ensemble, majorité et minorité. Nous sommes là pour gérer les crédits de notre Collectivité. Nous ne sommes pas là pour nous tirer dans les pattes, mais pour faire au mieux selon nos moyens pour nos concitoyens. Nous souhaiterions faire davantage. Nous avons un budget de 3 millions et quelques d'investissement pour Champagnole, ce qui n'est pas mal dans la conjoncture actuelle.

Surtout, c'est un budget pour lequel nous n'avons pas d'autorisation de programme, contrairement à d'autres, parce que certaines communes font ce que nous appelons des effets d'annonce en faisant des programmes. J'avais vu des communes du Département, environ le double de nous – vous aurez vite fait de trouver de qui il s'agit – qui avaient un budget d'investissement de 25 millions. Comment font-elles ? J'ai regardé de près et il se trouve que ce sont des autorisations de programme, c'est-à-dire que lorsqu'un investissement doit se faire sur cinq années, nous mettons les cinq années dedans, puisqu'une ligne budgétaire, c'est une année, et les quatre autres années, c'est de l'autorisation de programme. Évidemment, en mettant des choses sur les cinq ans, et puisque faire une autorisation de programme n'engage à rien, il est possible d'avoir des budgets qui s'envolent, mais c'est de la poudre aux yeux.

D'ailleurs, nous avons eu une remarque de la Chambre régionale des Comptes, à l'époque de Clément PERNOT, qui nous avait dit que nous avions des budgets qui correspondaient à la réalité des choses. Je suis donc très content que nous votions des budgets qui correspondent à la réalité des choses et non pas à d'hypothétiques investissements.

Merci à vous tous pour ce vote unanime.

TREIZIÈME COMMISSION : FORÊT

8. Programme 2024 des coupes de bois

M. Tissot.- Vu le Code forestier et en particulier les articles, L.112-1, L.121-1 à L.121-5, L.124-1, L.211-1, L.212-1 à L.212-4, L.214-3, L.214-5, D.214-21-1, L.214-6 à L.214-11, L.243-1 à L.243-3, L.244-1, L.261-8.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Champagnole, d'une surface de 789,85 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le Préfet en date du 20/12/2011. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations, notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2024 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2024 ;

Considérant l'avis de la Commission Forêt formulé lors de sa réunion du 5 décembre 2023.

1. Assiette des coupes pour l'année 2024

En application de l'article R.213-23 du Code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2024, l'état d'assiette des coupes.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Approuver l'état d'assiette des coupes 2024 et demander à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

En cas de décision de la commune de reporter des coupes, en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du Code forestier, le Maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de Région, de leur report pour des motifs légitimes.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Décider de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (ventes en salle, ouvertes au public)	EN VENTES GROUPEES,
--	----------------------------

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
Résineux	Chablis			Chablis		Grumes	Petits bois	Bois énergie
						P 45 + Chablis	Chablis + P58 et 61	Chablis et P59
Feuillus	Parcelles	Essences :	Essences :			Grumes P 45-50	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences : HET et FRC Parcelles divers	Chablis	Chablis

- Pour les futaies affouagères (1), décide les découpes suivantes :

☐ standard ☐ aux hauteurs indiquées sur les fûts ☐ autres :

- Pour les contrats d'approvisionnement (2), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Décider de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

☒ en bloc et sur pied ☐ en bloc et façonnés ☒ sur pied à la mesure ☒ façonnés à la mesure

- ☒ Souhaiter une vente de gré à gré sous forme d'accord-cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Décider de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : cession de chauffage au canton des Louataux + canton de Curtil
- Donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

☒ Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est demandé au Conseil municipal de :

- Demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autoriser le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

☒ Pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé au Conseil municipal de :

- Demander à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autoriser le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

La Commission Forêt, réunie le 5 décembre 2023, a émis un avis favorable à ce programme.

Ce qui est important, c'est que nous allons regrouper des chablis dans les parcelles de Taravent et les Louataux, uniquement sur ces lieux.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci

HORS COMMISSION

9. Rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

M. le Maire.- Nous avons l'honneur et l'avantage d'avoir parmi nous son Président. Ce rapport doit être présenté une fois par an. Mon cher Président, il est normal que ce privilège t'échoie.

M. Pernot.- Je vais abuser de ce privilège.

Le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a été établi conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il doit également faire l'objet d'une présentation dans les conseils municipaux des communes membres.

Vous êtes donc invités à prendre connaissance du rapport d'activités ci-joint.

Il sera demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel.

Dans le respect de la philosophie des pionniers et du premier Président, André JOURDAIN, à qui nous allons rendre un hommage en octroyant la zone d'activité d'Équevillon à son nom, nous avons toujours agi – jusqu'alors, parce que le système le permettait, il était assez vertueux à ce niveau – en cherchant à développer l'économie pour permettre de bénéficier des services, sachant que ces services étaient payés par le développement économique que nous avons généré. C'est pour cela que nous mettons en avant deux chapitres dans le document qui vous est donné concernant des services à la population, avec la Maison de santé, le Centre aquatique. Vous verrez que c'est la résultante d'un développement économique toujours d'actualité et qui se perpétue d'année en année, parce qu'un savoir-faire a été acquis, en particulier à Champagnole avec André SCHWARTZMAN, qui était le premier Adjoint de Jean CHARROPPIN. Travaillant main dans la main avec André JOURDAIN, ils ont mis en place ce savoir-faire qui fait que nous avons une capacité d'accueil sur notre territoire et que nous pouvons développer les projets des porteurs de projets.

En ce qui concerne les services à la population, la Maison de santé en 2022 est un équipement qui marque la bonne collaboration avec la ville de Champagnole, puisque nous avons récupéré les terrains de la Ville pour élaborer cette Maison de santé. C'est un outil absolument indispensable, parce qu'aujourd'hui, nous pouvons dire ce que nous voulons, refaire des routes, mais si la population n'est pas en sécurité, il est clair que celle-ci ne viendra pas en masse sur la Ville. Je rappelle que le développement des villes comme Champagnole reste assez fragile, puisque, malgré tout le développement économique que nous avons vécu ces 10 dernières années, l'augmentation de la population ne s'est pas faite dans les proportions que nous aurions pu espérer, même si le chiffre est en augmentation et se tient. Ce n'est pas si simple que cela, et dans le service à la population attendu, la santé est un des critères essentiels.

Je rappelle que sur les six médecins qui sont là aujourd'hui, deux, voire trois, ne seraient plus là sans la Maison de santé. Les docteurs CONSTANT et GAUTHEY, ainsi que la dernière arrivée, ne seraient pas là sans la Maison de Santé. Il nous resterait le docteur DEGIEUX, qui était auparavant au centre-ville. Nous serions dans une situation à la limite critique. C'est pour cela que j'insiste sur ce point : c'est un investissement absolument nécessaire pour le développement de la Ville, et bien évidemment du territoire.

Le Centre aquatique rentre dans ce que j'appelle les investissements d'agrément, qui se font en deuxième niveau (les services à la population et la Maison de santé, puis le Centre aquatique), mais ce Centre marque aussi la vitalité et la santé de notre Communauté de Communes, puisque malgré les hausses d'énergie, malgré toutes les difficultés de gestion de ces équipements, la piscine n'a fermé que quelques semaines durant la période de très fortes hausses d'électricité.

En termes de services à la population, nous avons connu en 2022 le développement de France Services. Je ne supporte pas cette appellation, parce que cela voudrait dire que c'est l'État qui a mis en place des services, alors que ce n'est pas lui qui les a mis en place. C'est la

Communauté de Communes qui finance principalement une initiative, certes d'État, mais assurée par les locaux, pour se substituer à l'État qui se sauve de nos territoires. Je crois qu'il ne faut pas perdre le sens de l'interprétation de ces investissements.

Là encore, les décideurs du Conseil communautaire, dont fait partie Guy, ont réfléchi longtemps avant de partir vers les services du type France Services. Nous avons fini par dire que nous n'en ferions pas un, mais trois. Nous en avons donc fait un à Champagnole, un à Nozeroy et un à Foncine, pour marquer qu'il y avait un abandon de l'État sur ces territoires, pour rester dans une logique de proximité et contribuer à l'attractivité de notre territoire, mais aussi parce que nous avons les moyens que nous donne la puissance de la Communauté de Communes. Nous avons donc décidé de ces réalisations.

Un autre service me plaît encore plus, dans la mesure où il est d'initiative très locale, c'est CNJ Seniors. Je reste persuadé que nous n'avons pas encore assumé tous les challenges du vieillissement de la population. Parmi eux, il y a la question de rester le plus longtemps à domicile, mais le domicile n'est pas la maison que vous avez aujourd'hui, ce serait une maison adaptée à vos problématiques, mais qui resterait un logement à votre main. Derrière, il faut une uniformité sur l'alimentation en repas, très difficile à faire, puisque nous n'avons pas encore réussi, malgré les bonnes volontés affichées.

Le troisième sujet est la mobilité pour sortir de l'isolement. Rappelez-vous de la réflexion de Guy tout à l'heure : « *Nous n'avons pas de transport public local* ». C'est vrai que nous n'avons pas de transport public et qu'il était difficile d'imaginer le déplacement des seniors sans services publics. Or, Ghislaine avait initié le mouvement avec Champagnole en créant un mouvement pour le foyer. Nous nous en sommes inspirés et avons essayé de le développer à la hauteur de la Communauté de Communes. Nous nous sommes appuyés sur un tissu associatif, ce qui fait que cela coûte pratiquement quatre francs six sous. Avec ces quatre francs six sous, nous avons un nombre de personnes important qui viennent faire les chauffeurs, qui viennent exprimer leur solidarité, mais nous avons surtout un grand nombre de personnes âgées qui sortent de l'isolement et qui peuvent continuer à vivre à peu près normalement, en pouvant aller faire leurs courses, aller chez le médecin, etc. Finalement, nous sommes assez heureux de ce dénouement. CNJ Seniors est donc une réussite.

Dans les services à la population sur l'année 2022, c'est anecdotique, mais rappelé, ce qui prouve que la Communauté de Communes, dès lors où l'action économique est perturbée, peut intervenir. Cela a été le cas sur le secteur de la Combe d'Ain, puisque vous savez qu'il y avait des travaux engendrés sur un pont. Les commerçants étaient en difficulté parce que des déviations avaient été mises en place. Ceci étant, en agissant comme nous l'avons fait, cela a permis de corriger un peu les difficultés. Tout cela prouve la réactivité de la Communauté de Communes, et c'est ce qui était le plus important.

Le chapitre que je considère forcément comme le plus important, étant héritier d'André JOURDAIN et d'André SCHWARTZMAN, de tous ceux qui ont fait le développement économique, c'est que nous avons eu le plaisir d'accompagner l'ouverture de la Manufacture en 2022, avec tout un pôle commercial qui s'est substitué à une friche industrielle. À tous ceux qui nous font croire que les friches industrielles sont la solution pour le foncier, je rappellerai seulement que cela nous a coûté la « peau des fesses » pour avoir le terrain nu. Deux ou trois ans après, nous avons été heureux de trouver enfin des repreneurs qui s'engagent dans cet investissement pour doter la Ville d'équipements commerciaux supplémentaires. Je crois que là-dessus, nous pouvons nous féliciter du résultat, qui était loin d'être acquis initialement.

Nous avons le plaisir d'avoir l'extension de l'atelier de découpe, même si ce n'est pas sur Champagnole même, mais sur la zone d'Équevillon. Cela nous permet de continuer à faire vivre

notre amateur de Champagnole, et surtout d'accueillir l'entreprise Premier plateau, qui ouvrira ses portes en 2024. C'est une chance pour nous. En effet, cette entreprise va exploiter l'abattoir, puisque les cochons nécessaires à la production vont être abattus à l'abattoir, l'atelier de découpe donnera des débouchés supplémentaires, puis nous aurons la production de saucisses de Morteau, que nous pourrions certainement voire rebaptisées saucisses de Champagnole, ce qui serait bien pour la Ville, un avènement que tout le monde doit envier.

Sur l'économie, il y a eu différents programmes. Je ne vais pas insister sur les aides à l'immobilier d'entreprise, mais je me permettrai de mettre en avant un principe plutôt simple : nous avons du foncier, nous avons fait une politique d'accueil pour les entreprises, nous avons accueilli des entreprises, nous avons fait leur développement, leur développement a fait de la richesse, cette richesse nous a permis d'avoir un certain nombre d'infrastructures, un certain nombre de services. Ce schéma est cassé aujourd'hui, puisque de toute façon, la Communauté de Communes n'a plus intérêt à agir (elle n'a plus de fiscalité). Il va vraiment falloir se poser des questions à Paris, parce que ce n'est pas ici que nous maîtriserons ces affaires, mais dans les Parlements, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale. Il est absolument anormal que nous ayons cassé ce cercle vertueux, puisqu'aujourd'hui, le Président de la Communauté de Communes n'a aucun intérêt à agir pour faire venir des entreprises. Le maire de Champagnole n'a même plus intérêt à agir pour faire venir des entreprises, il a intérêt à ce que des habitants viennent et payent du foncier. Si nous combinons tout cela, le développement économique n'existera plus demain, avec bien évidemment sa triste contrepartie, le fait que la population baisse. Nous sommes quand même tenus de tenir, mais ceci étant, dans la mesure où nous avons cassé ce cercle vertueux, je vous invite tous à réfléchir sur le sujet pour voir comment recréer de la richesse demain.

Par exemple, nous devrions tous nous réjouir – et nous nous en réjouissons – de l'extension de SAB Thévenin. Cette entreprise devait fermer. Le patron m'a fait des confidences en la matière : ils étaient à deux doigts de fermer l'entreprise. Or, les évolutions liées aux moteurs électriques et autres ont fait qu'ils ont décidé d'implanter une extension et de nouveaux moyens de production sur Champagnole. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient du foncier, parce qu'ils avaient de jeunes entreprises existantes, parce que faire un agrandissement leur posait moins de problèmes que de créer une nouvelle entité, et que derrière, il y avait aussi l'aide à l'immobilier d'entreprise que nous avons décidée au niveau de la Communauté de Communes. Ce sont ces facteurs qui ont fait que la société, qui est un groupe, a décidé de s'implanter sur Champagnole, et donc de maintenir l'entreprise existante tout en développant son atelier assurant la pérennité de cette structure sur notre territoire, ce dont nous pouvons nous réjouir. Voyez comme ces équilibres sont fragiles. Pour cela, il faut être particulièrement vigilant.

Je sors un peu de l'année 2022, mais je suis également très heureux de la nouvelle entreprise Sublimetal qui se construit sur les hauteurs de la zone industrielle Schwartzmann, avec une usine de premier niveau au-dessus de l'entreprise Lacroix. Cette entreprise va permettre de développer le traitement de surface et l'orienter de la lunette vers les produits de luxe, comme les grandes marques que toutes les dames connaissent bien et qui coûtent une fortune aux hommes, en particulier parce qu'il y a un travail de finition extraordinaire qui sera réalisé dans cette entreprise Sublimetal, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Ces trois projets représentent plus de 100 nouveaux emplois sur la Ville, donc je crois que nous pouvons tous nous en réjouir.

Vous voyez ensuite toutes les actions menées pour valoriser l'entreprise, parce que des entreprises sans emploi, cela ne marche pas longtemps. Il s'agit donc d'inciter les jeunes à se pencher sur les métiers et les perspectives que peuvent offrir les entreprises de notre territoire, pour leur donner l'envie de s'implanter chez nous et d'y rester, de vivre aussi heureux que nous avons pu le faire. C'est bien évidemment tout le mal que nous leur souhaitons.

Au niveau de l'urbanisme, le plan d'urbanisme, auquel vous allez tous être mis à contribution, s'est amorcé pour le PLUi sur l'année 2022, qui s'est prolongé en 2023 et qui, j'ose espérer, pourra aboutir en 2024, mais à nouveau avec un fléau, décidé par nos législateurs à Paris, qui est le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Là encore, ce sont des esprits fumeux qui ne connaissent certainement pas les rudiments du développement local. Cela pourrait nous priver demain de la gestion du foncier, donc des perspectives de développement, parce que jusqu'à preuve du contraire, ce ne sont pas les préfets qui viennent ici faire le développement local. Je n'ai jamais vu un préfet ouvrir une entreprise de par son initiative sur le territoire. Ce sont bien les élus locaux qui le font, donc qu'on leur laisse les moyens de le faire, de sorte de continuer à prospérer sur nos terres lointaines de la capitale, mais ô combien agréables.

Avec la ville de Champagnole, nous avons créé CNJ Énergies, et j'en suis particulièrement fier. C'est une affaire compliquée, mais avec une belle ambition, c'est-à-dire d'avoir une énergie qui résulte de nos ressources, donc de notre bois, offrant de nouveaux débouchés, j'ose espérer, à notre forêt, et nous donnant aussi les moyens d'avoir une énergie moins chère dont nous profiterons tous, en particulier les services publics.

Durant cette année 2022, nous aurons inauguré avec un vrai plaisir le groupe scolaire de la forêt de la Joux. Ceux qui ne l'ont pas encore vu, dépassez Censeau, parce que cela vaut le coup en termes d'architecture. Si mes souvenirs sont bons, c'est Sandrine TISSOT qui l'a réalisé. C'est une réussite. Nous l'avons fait à peu près dans la même foulée que celle de Sirod, ce qui prouve qu'avec les moyens dégagés par l'économie, nous arrivons à faire tous ces investissements, dont chacun mesurera l'importance.

L'assainissement continue également son chemin vertueux, puisque Champagnole est à la pointe du combat. Nous avons encore plus de 20 millions d'investissements sur la Ville, un programme lourd, avec un territoire qui est certainement l'un des plus en avance dans le Département. Je crois que l'investissement de Guy et de ses équipes n'y est pas étranger, nous pouvons en être fiers.

Bien évidemment, notre Communauté de Communes a également trouvé de nouveaux critères pour être en proximité avec sa population. C'est toute la partie culture et événementiel. Je crois que nous pouvons nous féliciter de ce qu'il se fait, puisque les manifestations, qui sont forcément d'intérêt intercommunal, bénéficient de nos financements et nous permettent de valoriser notre territoire, donc de contribuer à sa grande attractivité. Vous voyez qu'il y a des événements sportifs de diverses natures, des expositions en tout genre, mais aussi une vie culturelle forte, construite en partenariat avec les structures départementales, tout en sachant que nous avons un développement local. Si nous avons une école de cirque à Crotenay qui est encore d'actualité, c'est parce que la Communauté de Communes est partenaire de ceux qui la dirigent. Par ailleurs, le cinéma 3 Républiques n'existerait plus si nous n'avions pas fait le nécessaire avec la Ville, puis avec la Communauté de Communes, pour assurer sa pérennité.

Ce sont également des éléments fondamentaux que nous avons tendance à oublier, parce que sans ce genre de distractions, je ne sais pas si les populations seraient toujours aussi intéressées par le fait de s'installer sur notre territoire.

Je terminerai le chapitre qui nous amène à toujours faire plus d'efforts pour valoriser notre territoire, c'est-à-dire une action touristique très forte. Le dernier investissement qui a été réalisé de manière significative est l'aménagement de la source de l'Ain. Ceux qui n'y seraient pas encore allés, allez-y vite, parce que cela vaut vraiment le déplacement, que ce soit en été ou en hiver, que ce soit avec de l'eau ou sans eau, bien que nous espérons qu'il y ait suffisamment d'eau.

La voie verte va permettre – j’ose espérer que ce dénouement trouve vraiment sa concrétisation – aux petits gamins de Champagnole de 10, 12 ans de faire comme nous le faisons, c’est-à-dire d’aller au lac en vélo en toute sécurité. Je crois que cette voie verte va y contribuer très prochainement, parce que nous sommes en train de terminer la partie sur Marigny pour l’accès au lac. Tout cela devra aboutir à un parcours totalement sécurisé pour les enfants à vélo, en espérant qu’ils en profitent allègrement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, ce qu’il en est de la Communauté de Communes pour l’année 2022, ainsi que quelques extensions. Comme c’est sans doute la dernière fois que je vous présente ce rapport, sachez que j’en suis particulièrement fier. Je suis fier de l’action de chacun d’entre vous, que ce soit au Conseil municipal ou au Conseil communautaire, parce que cette Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura fonctionne très bien. Il y a vraiment une osmose entre la Ville-Bourg et tous les villages avoisinants, que ce soit le plus éloigné du canton de Nozeroy ou du canton de Champagnole. Il y a une osmose, il y a une ambiance. Je crois que chacun d’entre vous qui y siège a contribué à cela, raison pour laquelle, en tant que bientôt futur retraité de la présidence de la Communauté de Communes, je tenais à vous adresser un grand remerciement en vous présentant ce rapport 2022, avec l’idée que cette action commencée par André JOURDAIN se perpétue demain dans les mêmes conditions et dans la même ambiance.

Merci à tous et à bientôt.

(Applaudissements).

M. le Maire.- Merci, Clément, pour ce brillant exposé.

10. Attribution de subvention au Comité Miss Franche-Comté

M. le Maire.- Comme vous le savez, une Champagnolaise, Sonia COUTANT, Miss Franche-Comté, va participer après-demain à l’élection de Miss France. Ce n’est pas commun, ce n’est pas tous les jours que cela nous arrive de voir une Champagnolaise à l’élection de Miss France.

J’ai reçu Sonia, elle fait tout ce qu’elle peut pour être classée le mieux possible. En tant que Miss Franche-Comté, elle est souvent présente auprès de nous, et peut-être en tant que Miss France, sait-on jamais.

Nous avons eu quelques Miss Jura qui ne franchissaient pas le pas de Miss Franche-Comté, mais c’est fait. Je vous rappelle que vous pouvez voter pour Sonia COUTANT samedi soir – vous êtes quasiment tous obligés d’envoyer des SMS lorsque ce sera le moment.

Elle a des frais énormes, parce qu’il ne faut pas croire que la société Miss France prenne tout en charge. C’est la raison pour laquelle Annelise va vous présenter un dossier.

Mme Martin.- La Champagnolaise Sonia COUTANT a été élue Miss Jura en date du 14 mai 2023, puis Miss Franche-Comté lors de la soirée organisée à Dole le 20 octobre 2023, ce qui est un « handicap », puisque c’est une des dernières élections régionales. En effet, certaines Miss régionales sont élues dès le mois de juin, alors qu’elle a été élue parmi les dernières et est partie 15 jours après en Guyane. Elle n’a pas eu le temps de se retourner, de voir son entourage. C’était un peu problématique. D’autres sont dans ce cas, mais il est vrai que c’est plus simple pour celles qui ont la chance d’être élues plus tôt.

Elle participe donc ce samedi 16 décembre à l'élection Miss France diffusée en direct sur TF1, devant environ 7 à 10 millions de téléspectateurs.

Considérant les nombreux frais inhérents à sa candidature, il convient de la soutenir et de l'aider dans sa préparation. C'est pourquoi il est proposé d'attribuer au Comité Miss Franche-Comté une subvention de 2 000 euros, qui bénéficiera ensuite à Sonia COUTANT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Petite précision. Je souhaite vraiment que nous aidions Sonia, qui est une fille relativement remarquable, qui se donne vraiment, mais nous ne pouvons pas subventionner directement une personne, ce n'est pas possible. C'est pour cela que la subvention ira au Comité Miss Franche-Comté et sera reversée, si vous l'acceptez, à Sonia COUTANT par le biais de Miss Franche-Comté, parce que je vous garantis que ce n'est pas simple. Elles y vont avec leur argent. Au départ, tout est beau, tout est rose, mais ce n'est pas le Comité Miss France qui finance tout.

Nous proposons donc une subvention au Comité Miss Franche-Comté, pour être reversée ensuite à Sonia COUTANT, parce que nous ne pouvons pas la subventionner directement.

Nous attendons maintenant vos questions.

Mme Martin.- La cérémonie de présélection a eu lieu hier soir. Elle m'a envoyé un message pour me dire qu'elle pensait bien à nous, qu'elle avait fait de son mieux, qu'elle avait fait le maximum, puisque le jury de présélection décide des 15 premières, et si elle a la chance d'être dans les 15 premières, elle pourra alors parler de Champagnole. Si elle n'est pas élue, elle n'aura pas de micro, elle ne pourra pas parler de Champagnole. C'est ensuite qu'interviendront les SMS et c'est là que nous faisons appel à toutes les bonnes intentions.

Mme Girod.- Les présélections ont lieu avant ?

Mme Martin.- C'est un jury, cela se passe à Dijon.

Mme Girod.- Le savent-elles ou pas ?

Mme Martin.- Non, du tout.

M. Pernot.- Ils ne le disent pas, sans quoi elles ne seraient pas motivées pour faire le spectacle.

Mme Martin.- Elles apprennent absolument tous les pas, toutes les chorégraphies, comme si elles arrivaient toutes premières. Cela fait 15 jours qu'elle est à Dijon et qu'elle répète. Elles ont accédé au Zénith aujourd'hui.

M. Cuevas.- Avez-vous une estimation des frais que cela va représenter ?

Mme Martin.- Elle m'a dit que c'était un billet d'environ 5 000 euros.

M. Cuevas.- N'y a-t-il que Champagnole qui fera une subvention ?

Mme Martin.- Oui. Elle a autofinancé ce qu'elle pouvait.

M. Pernot.- À mon avis, si elle n'est pas Miss France, il est vraisemblable qu'en tant que Miss Jura et Miss Franche-Comté, parce que cela fait longtemps que ce n'est pas arrivé, nous contractualisons avec elle quelques manifestations avec le Département du Jura l'année prochaine pour amortir l'ensemble des coûts, et ce sera alors contractuellement avec elle, chose que nous ne pouvons pas faire avant l'évènement, comme vous l'a expliqué le Maire.

M. le Maire.- Il n'est pas non plus garanti qu'elle soit parmi les 15. Elle s'exprime bien, elle est agréable, elle a un physique tout à fait naturel, elle est surprenante.

Mme Martin.- Elle s'en est plutôt bien sortie au test de culture générale. Elle est sortie première au test de culture générale à l'élection Miss Franche-Comté, mais à l'élection Miss France, elle a dû arriver dans les six ou sept premières sur 30, ce qui n'est pas mal.

M. le Maire.- La Guadeloupe a eu beaucoup de Miss France, parce que des comités de soutien vont chercher des sponsors et des commerçants locaux qui achètent les SMS. Le système est faisandé. C'est aussi ce qui se fait dans le nord de la France. C'est pour cela qu'il va falloir y aller sur les SMS, les Jurassiens !

Mme Martin.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)
Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Merci pour elle.

Questions diverses

M. le Maire.- Nous en arrivons aux questions diverses.

M. Bonjour.- Juste une information, parce que nous parlons de l'image de Champagnole qui s'exporte. La Maison Javaux participe à un concours national de vitrines de Noël et est sélectionnée dans les cinq finalistes Bourgogne-Franche-Comté. Les Champagnolais peuvent aller voter sur Facebook. Pour l'instant, ils sont en tête.

M. Pernot.- Attention au conflit d'intérêts.

M. Bonjour.- Il n'y a pas d'intérêt, c'est juste l'image de la Ville qui s'exporte, d'autant plus qu'ils ne gagnent rien. C'est juste l'image.

M. le Maire.- Nous pouvons peut-être communiquer sur ce point.

M. Bonjour.- Il est possible de voter jusqu'au 21 décembre.

M. le Maire.- Par ailleurs, la cérémonie des vœux au personnel, à laquelle vous êtes bien sûr conviés, aura lieu le mercredi 10 janvier à 18 heures 30 à l'Oppidum. Vous aurez les informations.

Il y avait trois cérémonies de vœux, mais nous avons limité à deux, nous regroupons. La cérémonie des vœux aux associations et à la population aura donc lieu le samedi 13 janvier à 11 heures à l'Oppidum. La Ronde du Jura aura lieu le samedi précédent, soit le 6 janvier.

Vous avez la liste des animations de Noël sur le petit dépliant. Le concert de l'Harmonie

municipale samedi était assez fabuleux.

Réservez déjà la date du 9 juin 2024 pour tenir les urnes pour les élections européennes, même si ce n'est pas la plus dynamique. Nous aurons besoin de tout le monde.

Regardez bien toutes les animations de Noël et venez y participer, s'il vous plaît.

J'ai fini l'ordre du jour. Merci à vous d'être venus.

M. Cuevas.- J'ai vu passer l'information du prochain Conseil municipal, mais je n'ai pas eu le temps de noter la date.

M. le Maire.- Ce n'est pas encore fixé. Je n'ai pas vu passer cette information.

Nous avons maintenant le plaisir de boire un verre ensemble, puisque c'est le dernier Conseil de l'année.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 55.

La Secrétaire de Séance,


Véronique DELACROIX



Le Maire,


Guy SAILLARD